

2C MAT.TP77

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 4 000 euros
Siège social : 2 Avenue du Général de Gaulle
77250 VILLEMER
890 761 141 RCS MELUN

EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 3 JUIN 2025

DEUXIÈME DÉCISION

« ... »

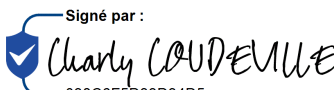
L'Associée Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

« ... »

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Copie certifiée conforme à l'original
Charly COUDEVILLE
Co-gérant

Signé par :

038C6F5D33D34D5...